

AIRBUS DEFENCE & SPACE

Négociation salariale 2024

Une deuxième proposition à 3,1% toujours très insuffisante!

Hier s'est tenue la deuxième réunion de négociation salariale Airbus Defence and Space SAS.

Dans un premier temps la Direction a insisté sur les enjeux financiers et en particulier les enjeux sur les constellations de satellites

Puis ont été présentés les derniers chiffres de l'inflation : 2,3% en mars 2024 en glissement annuel. Les hypothèses d'inflation restent inchangées à 2,5% en 2024 et 1,7% en 2025 (d'après la Banque de France).

Enfin, la Direction a présenté sa <u>deuxième proposition</u> de politique salariale (résumée ci-dessous):

Propositions Non-Cadres (jusqu'à E10)

Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale	Date d'application
Budget Spécifique SMH	0,1%	01/07/2024
Augmentations générales	1,1% inclus un talon 40€ (équivalent 0,2%)	01/09/2024
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)	1,8% (*)	Al : 01/10/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et juin 2025
Budget centralisé RH	0,1%	Accompagnement des Al (01/10)
Total	3,1% +0,5%	

^(*) Sans Minimum d'Al

Propositions Cadres (F11 à H15)

Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale	Date d'application
Budget Spécifique SMH	0,4%	01/07/2024
Augmentations générales	-	
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)	2,6% (*)	Al : 01/10/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et juin 2025
Budget centralisé RH	0,1%	Accompagnement des AI (01/10)
Total	3,1% +0,5%	
(*) Sans Minimum d'Al		

Propositions Cadres (H16)

. ,		
Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale	Date d'application
Budget Spécifique SMH	-	01/07/2024
Augmentations générales	-	
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)	3,0% +0,4%	Al : 01/10/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et juin 2025
Budget centralisé RH	0,1%	Accompagnement des AI (01/10)
Total	3,1% +0,5%	

NB: +0,5% = évolution de la proposition vs 1ère réunion de négociation







Considérations CFE-CGC:

Cette deuxième proposition de la Direction à 3,1% reste largement insuffisante!

Nous notons néanmoins positivement la suppression du minimum d'Al : introduire une contrainte de minimum d'Al dans un budget fixe conduit mécaniquement à réduire le taux de distribution d'Al. Et donc des salariés qui auraient mérité une Al s'en trouvent exclus du fait de cette contrainte.

La CFE-CGC a bien conscience des difficultés économiques que rencontre notre entreprise. Néanmoins nous considérons qu' il est nécessaire de conserver la motivation des salariés. Il est nécessaire également d'éviter que ne s'amplifie la croissance du nombre de démissions que nous connaissons depuis quelques années. Et cela passe par une politique salariale à la hauteur des ambitions.

Avec un prévisionnel d'inflation 2024 à 2,5% une politique salariale à 3,1% serait largement insuffisante pour assurer :

- le maintien du pouvoir d'achat
- la reconnaissance financière de l'investissement, de la compétence et du travail effectué par les salariés,
- l'évolution de carrière (budget nécessaire pour permettre les promotions au cours d'une carrière).

Par ailleurs le nouveau décalage de la date d'application des Al au 1/10/2024, mais aussi des AG au 1/09/2024 pour les non-cadres, est tout à fait incompréhensible et inacceptable : la CFE-CGC demande à ce que les dates d'application des AG et des Al soient ramenées au 1/07/2024.

La CFE-CGC a rappelé ses autres revendications :

- une garantie de maintien du pouvoir d'achat pour tous, sous forme d'Augmentation Générale (AG) pour les ingénieurs et cadres comme pour les non-cadres,
- une justification écrite systématique lorsqu'un salarié reçoit une Al égale
 à 0, ainsi que ce que l'on attend de lui pour qu'il ait une augmentation
 significative l'année suivante,
- un examen systématique du dossier des salariés n'ayant pas eu d'Al en 2023 et 2024 avec rattrapage lorsque cela s'impose,
- et que, en tout état de cause, sur 2 ans tous les salariés aient été augmentés au minimum au niveau de l'inflation.

La prochaine et dernière réunion de négociation se tiendra mardi 9 avril après-midi





